



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 047

portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts – BOURG-EN-BRESSE (Ain)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument aux morts situé place des Quinconces à Bourg-en-Bresse (Ain) présente au point de vue de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa qualité artistique et de son intérêt dans le corpus du sculpteur Muscat.

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts situé place des Quinconces à BOURG-EN-BRESSE (non cadastré), comprenant l'arc de triomphe et son groupe sculpté, les stèles et les éléments maçonnés délimitant le monument, et appartenant à la COMMUNE DE BOURG-EN-BRESSE (SIREN 210 100 533) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour la Préfecture de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
du des
Pascal MAILHOS
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales
Guy LEVI

P.J. : 1 plan

BOURG-EN-BRESSE (01)

monument aux morts

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 19 - 047
du 13 MARS 2019



Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI